

Trois-Bassins, le 04 août 2023

**Le Maire de la Commune  
de Trois-Bassins**

A

**Les prestataires**



**Financé par  
l'Union européenne**

**Réf : 19/2023/PJW**

**Objet :** offre de prestation dans le cadre du Fonds Social Européen + : mise en place d'activité de loisirs

**Affaire suivie par :** J. Wilfrid PAINIAYE, Chargé de Coopération

**Contact:** ctg@ville-troisbassins.re

0692-62-72-40

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite scolaire.

Ainsi, la Commune souhaite proposer aux enfants en difficultés scolaires la mise en place d'un centre de loisirs au mois d'octobre pour douze enfants de 6-11 ans et un séjour adolescent avec activité accessoire de deux nuitées.

Afin de poursuivre ses actions de réussite éducative et ce dans le respect des exigences du FSE+, la Commune diffuse un présent appel à candidature orienté sur la thématique de la réussite éducative à travers des activités de loisirs.

Votre proposition **devra nous être parvenue au plus tard le vendredi 25 août 2023 à 12h00**. Elle inclura un descriptif de ce que vous proposez conformément à l'appel à candidature jointe.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le référent en charge du dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

**Le Maire**

**Daniel PAUSE**





**APPEL A CANDITATURE**  
**Réussite éducative**  
**Prestations de service**  
**Accueil de loisirs sans hébergement**  
**Octobre 2023**

## Préambule

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite scolaire.

L'opération présentée permet de répondre à des objectifs généraux de réussite éducative mais également à des objectifs opérationnels prioritaires :

### Objectifs généraux :

- Eviter le décrochage scolaire
- Accompagner l'enfant vers la réussite éducative avec l'accord et l'implication de la famille
  - Situer l'enfant au cœur du dispositif,
  - Réunir les partenaires sociaux, sanitaires, éducatifs autour d'objectifs et de propositions communs,
- Réinterroger le droit commun (faire remonter les difficultés et les dysfonctionnements dans le but d'impacter les politiques locales, fonction de veille).

### Objectifs opérationnels prioritaires :

- Priorité n°1 : Accompagner "vers", soutenir l'enfant
  - Prendre en compte la parole de l'enfant.
  - Restaurer les liens avec les institutions (dont l'école, les travailleurs sociaux...).
  - Favoriser l'accès aux droits fondamentaux de l'enfant (à la protection, aux soins, à l'éducation, au logement...).
- Priorité n°2 : Agir sur l'accès aux soins de l'enfant
  - Intensifier les actions de prévention (favoriser l'évolution des comportements de santé préventifs).
- Priorité n°3 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomisation
  - Favoriser la socialisation de l'enfant et ses capacités à vivre en société.
  - Ouverture au monde : favoriser l'accès aux activités culturelles

Parmi les actions proposées, il y a l'accompagnement des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation.

### Éléments de cadrage

Cette action vise à apporter un soutien scolaire aux enfants présentant des fragilités scolaires importantes.

### Public

Cette action s'adresse à des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation.

### Finalités de l'action

Cette action vise à favoriser la solidarité de groupe, l'autonomie et l'oisiveté des jeunes par la mise en place d'accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires.

### Temporalité de l'action

Cette action se déroulera sur les petites vacances du mois d'octobre selon les modalités suivante :

1 groupe de 12 enfants de 06/11 ans pendant une période de 10 jours.

1 groupe de 12 adolescents de 12/17 ans pendant un séjour de 5 jours dont deux nuitées en activité accessoire.

### Suivi de l'action

Au cours de la réalisation de la prestation, il appartient au prestataire de tracer l'effectivité de la prestation par la remise de feuilles de présence, la plus-value apportée aux enfants ou autre support justifiant le temps passé (photos, droit à l'image...)

Chaque support devra être apposé des logos suivants :



Financé par  
l'Union européenne

Le prestataire devra fournir un bilan quantitatif, qualitatif et financier arrêté au 31 décembre 2023 avant le 15 janvier 2024 avec logos.